

Le syndicat mixte lutte contre les espèces invasives

Pays de Vie — Le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay lutte contre les espèces invasives qui perturbent la faune et la flore locales. Le point sur ses actions en 2024.

Environnement

Depuis près de 30 ans, le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) met en œuvre de nombreuses actions d'entretien et de restauration des marais et des cours d'eau, sur l'ensemble du bassin versant de la Vie et du Jaunay, dont la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants, la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes et la régulation des cormorans.

À l'heure du bilan de ses actions en 2024, le syndicat souligne, dans un communiqué, que « **depuis le lancement des actions de luttés, de nombreux résultats positifs ont été obtenus. Cependant, nous devons faire face à une évolution croissante des espèces invasives sur notre territoire.** »

Moins de rongeurs aquatiques

Commencée le 1^{er} août 2004, la lutte contre la prolifération des ragonidins et rats musqués, des espèces d'origine tropicale exploitées pour leur fourrure, se fait sur piégeage et tir au fusil. Le syndicat se base donc sur le volontariat de chasseurs et piégeurs du territoire qui perçoivent une prime pour chaque animal tué.

En 2024, 55 piégeurs et chasseurs et deux agents du syndicat ont participé à la lutte : 3 632 ragonidins et rats musqués ont été capturés. « **Les conditions climatiques des deux dernières années avec des assecs prolongés lors des périodes estivales et les fortes pluviométries enregistrées depuis deux hivers, ont permis de ralentir la prolifération des rongeurs envahissants. Malgré la baisse**



Depuis 30 ans, le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay lutte contre les espèces invasives dans les marais, comme le ragondin.

PHOTO : OUEST-FRANCE

se des captures de cette année, il est indispensable de maintenir une pression de piégeage et de tir afin de maîtriser la population de ragonidins et de rats musqués. »

Les plantes invasives toujours actives

Depuis 28 ans, il faut également lutter contre la prolifération des plantes aquatiques exotiques envahissantes, telles que la jussie à grandes fleurs, le myriophylle du Brésil et l'egeria densa qui engendrent de nombreux déséquilibres.

Pour cela, le syndicat mène des campagnes annuelles d'arrachage manuel avec le chantier de réinser-

tion Asfodel. Bonne nouvelle : en 2024, une stabilisation du taux d'envahissement par la jussie et le myriophylle du Brésil est observée dans les marais du Jaunay et du Gué-Gorand. Mauvaise nouvelle : de nouveaux sites « d'invasion » ont été découverts à Soullans et Notre-Dame-de-Riez.

Malgré tout, « **certains secteurs entretenus depuis quelques années ont une évolution positive** », des sites voyant même la disparition totale des plantes invasives. « **Depuis le début de la lutte, de nombreux moyens financiers et humains ont été investis pour restaurer et entretenir nos marais et nos rivières, ce**

qui a permis de retrouver une flore et une faune locale. Cependant, il est primordial de rester attentif et réactif au développement des plantes invasives. »

Moins de cormorans

Le syndicat régule aussi les cormorans : pour la campagne hivernale 2023-2024, 66 chasseurs ont reçu des autorisations individuelles de tir par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et 462 cormorans ont pu être prélevés contre 512 cormorans pour la campagne 2022-2023.

Claire GIOVANINETTI.